

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Deuxième renouvellement du Fonds suisse pour le paysage (FSP) (lv.pa.
08.446)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Deuxième renouvellement du Fonds suisse pour le paysage (FSP) (lv.pa. 08.446), 2008 – 2010*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 13.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

UREK-SR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates

CEATE-CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.08.2008
NICOLAS FREYMOND

La commission de l'environnement du Conseil des Etats a décidé à l'unanimité de déposer une initiative de commission visant, d'une part, à prolonger pour une durée de 10 ans – soit jusqu'en 2021 – le **Fonds suisse pour le paysage (FSP)** et, d'autre part, à lui allouer une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs équivalant au doublement du financement originel (montant total: 100 millions de francs). La commission a ainsi répondu favorablement à la demande exprimée par les responsables du fonds, jugeant nécessaire de poursuivre et même de renforcer le soutien aux activités de conservation et de restauration des paysages ruraux traditionnels pour lesquelles le FSP a été créé en 1991.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.11.2009
NICOLAS FREYMOND

Après avoir obtenu l'aval de son homologue du Conseil national, la CEATE-CE a élaboré un projet législatif concrétisant son initiative parlementaire en faveur de la prolongation du **Fonds suisse pour le paysage (FSP)** pour une durée de 10 ans – soit jusqu'en 2021 – et du doublement de la contribution fédérale l'alimentant (100 millions de francs au lieu de 50). Bien qu'il tire un bilan très positif de l'activité du FSP depuis sa création en 1991, le Conseil fédéral s'est opposé à sa prorogation pour des raisons financières. Rappelant son engagement à ne soutenir aucune dépense supplémentaire si elle n'est pas compensée, le gouvernement a prévenu que, en cas d'adoption par les chambres du projet de la CEATE-CE, il prendrait des mesures compensatoires complémentaires au programme de consolidation des finances fédérales.

Lors de la session d'hiver et contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a approuvé, par 25 voix contre 8, l'entrée en matière. Après avoir opéré quelques modifications formelles sur proposition de leur commission, les sénateurs ont adopté à l'unanimité et sans discussion le projet de loi en faveur du renouvellement du FSP et, par 25 voix contre 3, le projet d'arrêté lui allouant un soutien financier supplémentaire de 50 millions de francs.²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 18.06.2010
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national a débattu du projet législatif en faveur de la prolongation du **Fonds suisse pour le paysage (FSP)** pour une durée de 10 ans – soit jusqu'en 2021 – et du doublement de la contribution fédérale l'alimentant (100 millions de francs au lieu de 50). Le projet de loi pour le renouvellement du FSP a été approuvé sans discussion, par 127 voix contre 34, ces dernières émanant exclusivement de l'UDC. Quant à l'arrêté fédéral relatif à l'alimentation du FSP, les députés l'ont approuvé, par 134 voix contre 32, après avoir écarté, par 126 voix contre 45, une proposition de minorité Wasserfallen (plr, BE) visant à obliger le Conseil fédéral à compenser l'augmentation de la contribution fédérale par des coupes budgétaires. En votation finale, les deux chambres ont adopté le projet de loi, respectivement par 39 voix contre 2 et par 141 voix contre 47.³

1) Presse du 25.6 (CEATE) et du 14.8.08.

2) FF, 2009, p. 6853 ss. et 6867 ss. (CF); BO CE, 2009, p. 1122 ss.

3) BO CN, 2010, p. 988 ss. et 1156; BO CE, 2010, p. 747.